

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 62 (1921), p. 1-4

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1921__62_1_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1921__62_1_0)

© Société de statistique de Paris, 1921, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1921

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1920

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GABRIEL DELAMOTTE, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 20 OCTOBRE ET 17 NOVEMBRE 1920.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

ÉLECTIONS.

NOMINATION DE M. MATRAT, TRÉSORIER-ARCHIVISTE HONORAIRE.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. MICHEL : LA VALEUR IMMOBILIÈRE DU TERRITOIRE ENVAHI (GUERRE 1914-1918) — FORTUNE PRIVÉE — ET LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS LIBÉRÉES.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GABRIEL DELAMOTTE, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 20 OCTOBRE ET 17 NOVEMBRE 1920

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Gabriel DELAMOTTE, président.

M. le Président est heureux de constater que, malgré l'important travail qu'il demande, le numéro de décembre a pu être expédié avant la séance par la maison Berger-Levrault.

Il met ensuite aux voix l'adoption des procès-verbaux des séances des 20 octobre et 17 novembre, insérés dans les journaux de novembre et décembre 1920. Ces procès-verbaux sont adoptés sans observations.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune objection. En conséquence, MM. BLANC, HATMAKER et DELAPORTE sont nommés membres titulaires.

M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. MALROUX (André), directeur des services de la comptabilité à la Société des Établissements Gaumont, 371, rue des Pyrénées (XX^e), présenté par MM. Raymond GAUMONT et CHERVIN;

M. DEVILLERS (Edmond), inspecteur des services administratifs et financiers de la préfecture de la Seine, présenté par MM. Francis PORÉE et BARRIOL;

M. DESCOMBES (Gaston), fondé de pouvoirs de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud, 11, avenue Desaix, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), présenté par MM. BARRIOL, CLAMAGIRAND et PETIT.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

M. le Président adresse ses vives félicitations à M. Michel HUBER, nommé directeur de la Statistique générale de la France en remplacement de M. Lucien MARCH, admis à la retraite.



ÉLECTIONS

M. le Président déclare clos le scrutin pour le renouvellement du Conseil pour 1920 et prie MM. TRIGNART et FRÈREBEAU de procéder aux opérations de dépouillement des votes.

NOMINATION DE M. MATRAT, TRÉSORIER-ARCHIVISTE HONORAIRE

M. le Président annonce que M. MATRAT, notre si dévoué trésorier, a demandé de résigner ses fonctions qu'il ne pouvait plus exercer qu'avec difficulté en raison de la fatigue causée par son labeur incessant; il regrette de ne pouvoir lui offrir en séance le témoignage d'estime et de remerciement qui a été choisi à la Monnaie par lui-même et le secrétaire général, et il propose à l'assemblée de nommer M. Paul MATRAT trésorier-archiviste honoraire avec entrée en conseil. (*Vifs assentiments et applaudissements.*)

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont la liste sera insérée à la fin du Journal.

Il fait une mention spéciale d'un ouvrage de M. Louis FIAUX sur *La Police des mœurs en France*, du quatrième livre du *Cours d'Économie politique* de notre collègue M. COLSON, ainsi que d'un ouvrage sur *La Comptabilité des Assurances* par DESCHAMPS, ouvrage revu par MM. A. TRIGNART et I. BROCHU.

COMMUNICATION DE M. MICHEL : LA VALEUR IMMOBILIÈRE DU TERRITOIRE ENVAHI (GUERRE 1914-1918) FORTUNE PRIVÉE — ET LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Cette communication est insérée *in extenso* à la fin du présent procès-verbal.

M. le Président remercie M. MICHEL de son intéressante communication et ouvre la discussion.

M. CADOUX demande quelques explications sur l'écart entre le cours de reconstitution et la valeur vénale des immeubles, et la répercussion des estimations sur les assurances.

M. MICHEL explique qu'à l'heure actuelle les compagnies assurent les immeubles pour deux fois et demie leur valeur d'avant-guerre.

M. CADOUX demande des éclaircissements concernant les évaluations indiquées par le conférencier, il lui semble que le propriétaire d'un immeuble loue en raison de la dépense que l'immeuble comporte.

M. D'EICHTHAL désirerait savoir ce qu'il advient lorsque dans les régions à reconstituer on emploie moins que la valeur, s'il y a fraude sur le emploi.

M. DELAMOTTE fait remarquer que certains propriétaires reconstruisent des écuries à la place de hangars d'autos ou réciproquement.

M. MICHEL donne un exemple des résultats de la loi sur le emploi qui conduit à des abusivités et à une augmentation inconsiderée de nos dépenses de reconstitution.

M. BARRIOL fait observer que dans ces conditions le sinistré n'ayant cure de la dépense, le prix de location peut être très faible et n'avoir aucun rapport avec le coût de l'immeuble, ce qui explique les faibles valeurs locatives indiquées par M. MICHEL.

M. D'EICHTHAL indique que très probablement la vétusté est contre-balancée en partie par la plus-value des immeubles.

M. PUPIN, répondant à une observation de M. BARRIOL sur l'opportunité de la publication des documents relatifs à l'évaluation des dommages, déclare qu'il y a avantage à ne pas publier certains chiffres souvent mal interprétés par des publicistes.

M. KEYNES notamment a rappelé le chiffre de 15 milliards qu'il avait donné dans une étude en 1916; or, il s'agissait de 15 milliards *or* et non de papier. M. Louis DUBOIS pour les mêmes évaluations a présenté le chiffre de 96 milliards en opposition à celui de 15 milliards. Il serait souhaitable qu'on publiât l'article dont il est l'auteur réfutant le chiffre de 15 milliards, ce chiffre ne comprenant pas d'ailleurs le manque à gagner.

Il faut se méfier des exagérations : un journal, *Le Matin*, a cité le chiffre de 230 milliards; c'est fou! La censure devrait être rétablie lorsqu'on constate de pareilles exagérations. La sincérité doit être à la base de toutes les évaluations: c'est elle qui a toujours guidé nos représentants.

M. MICHEL rappelle que lorsqu'il a parlé de 25 milliards, il n'a eu en vue que la période de 1911 à 1914.

M. PUPIN insiste sur les mots « milliards *or* », il faut dire *or*.

M. MICHEL estime que sa communication n'a pour objet que de présenter des méthodes d'évaluation, d'indiquer des types, un mécanisme, plutôt que des chiffres.

M. D'EICHTHAL croit qu'il n'y a pas intérêt à donner ces chiffres, à moins d'insister sur l'indication précise qu'il s'agit d'évaluation d'avant-guerre et de francs *or*.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

M. le Président remercie les scrutateurs et fait connaître que le dépouillement a donné les résultats suivants :

Ont obtenu :

MM. SIMIAND, président pour 1921 : 161 voix.

GRUNER, vice-président pour 1921, 1922, 1923 : 161 voix;

BARRIOL, secrétaire général pour 1921, 1922, 1923 : 161 voix;

PERQUEL, trésorier-archiviste pour 1921, 1922, 1923 : 161 voix;

DAL PIAZ, membre du Conseil pour 1921, 1922, 1923 : 161 voix;

GIRARD, membre du Conseil pour 1921, 1922, 1923 : 161 voix;

BROCHU, membre du Conseil pour 1921, 1922, 1923 : 161 voix.

En conséquence, le Conseil de la Société de Statistique de Paris est ainsi composé pour 1921 :

Président : M. François SIMIAND;

Vice-présidents : MM. Émile BOREL, André LIESSE et Édouard GRUNER;

Secrétaire général : M. Alfred BARRIOL;

Trésorier-archiviste : M. Lucien PERQUEL;

Membres du Conseil : MM. les anciens présidents de la Société, M. Paul

MATRAT, trésorier-archiviste honoraire, membres de droit; **MM. Gaston ROULLEAU**, **DE VILLE-CHABROLLE**, **Charles RICHET**, **DAL PIAZ**, **Joseph GIRARD** et **Irénée BROCHU**, membres élus.

M. le Président adresse ses chaleureux remerciements à **M. TRIGNART** qui a aidé notre trésorier malade dans l'accomplissement de sa tâche. Il remercie également **M. CLAMAGIRAND** d'avoir rempli avec zèle et intelligence pendant trois années les fonctions de secrétaire des séances.

La séance est levée à 22^h 45.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
G. DELAMOTTE.
